

Le 2 novembre 2010

TRANSALPINE LYON-TURIN : UNE LIAISON DEUX FOIS CONFORTÉE PAR L'EUROPE

Le Comité pour la Transalpine se félicite de la cohérence des deux décisions importantes, annoncées fin octobre par la Commission européenne, lesquelles confortent les fondements du Traité international signé en 2001 par la France et l'Italie, ayant pour objet de réaliser la liaison Transalpine.

Les décisions relatives à la construction et l'utilisation des grandes infrastructures nécessitent de regarder au-delà de la crise économique actuelle et de prendre en compte les défis environnementaux du XXIème siècle.

Création d'un règlement pour les grands corridors de fret européen

Le 20 octobre, la Commission a annoncé les modalités de mise en place de neuf grands corridors de fret ferroviaire européen. Il s'agit de mettre en oeuvre d'ici 2013 une gouvernance plus efficace entre les gestionnaires d'infrastructures, les opérateurs portuaires et ceux des plateformes intermodales dans le but de favoriser l'interopérabilité d'un pays à l'autre et d'améliorer la performance économique du ferroviaire.

[Lire le communiqué de la Commission.](#)

Le corridor allant du sud de l'Espagne jusqu'à Budapest emprunte le tunnel monotube du Mont-Cenis dans sa partie centrale en attendant la traversée des Alpes via la future liaison Transalpine, et son tunnel de base à haute capacité. A ce sujet, le Comité pour la Transalpine travaille en partenariat avec le coordonnateur européen L.J. Brinkhorst à [l'amélioration des trafics transfrontaliers](#). La pertinence de ce grand corridor de fret d'ambition européenne est aujourd'hui une nouvelle fois reconnue car il s'agit du **seul axe traversant les Alpes d'est en ouest**.

Bilan d'avancement des projets prioritaires européens

Siim Kallas, Vice-président en charge des transports à la Commission, a annoncé le 27 octobre les conclusions de la revue à mi-parcours de tous les projets prioritaires subventionnés par l'Europe durant la période 2007-2013.

Le Comité pour la Transalpine relève que la Commission a constaté le retard dans la réalisation du Lyon-Turin-Budapest par rapport au planning initialement présenté par les deux Etats.

Le montant de la subvention à ce projet qualifié de « **crédible en termes de structure et de financement** », est confirmé¹. Il correspond au démarrage des travaux du tunnel de base international à hauteur de 2.1 Mrds € durant la présente période budgétaire. Mais la Commission souligne que le planning d'engagement réel des dépenses n'est pas réaliste et accorde en conséquence **une prolongation de deux ans**.

Elle pose les conditions indispensables à cette prolongation, à savoir :

- **Signature de l'avenant au traité de Turin et création du promoteur d'ici fin décembre 2010.**
- **Démarrage du chantier de la descenderie de la Maddalena (Italie) au début de l'année 2011.**

Le Comité pour la Transalpine, appuyé par son homologue à Turin, Le Comitato Transpadana, a déjà attiré l'attention du gouvernement français sur le bon respect des prochaines échéances qui sont de sa compétence, conformément à ses engagements passés.

A propos du Comité pour la Transalpine :

Créé en 1991, le Comité pour la Transalpine a pour objet de mener toute action de nature à faciliter ou accélérer la réalisation d'une liaison ferroviaire voyageurs et marchandises entre Lyon et Turin, dans une logique industrielle au service de l'Europe, de l'environnement et de l'économie. Présidé par Franck Riboud, Président Directeur Général de Danone, le Comité regroupe des collectivités territoriales, des entreprises, des organismes économiques, syndicaux, consulaires et des associations.

Contact :

Jean-Luc GUYOT – Délégué Général

www.transalpine.com

info@transalpine.com

Tél. +33 (0)4 72 59 51 56

¹ Un ajustement de la répartition entre les études et les travaux réalisables durant la période budgétaire 2007-2013 et qui sont subventionnés à un taux différent, conduit à une réduction de 9,2 M€.